

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

**19/042/ECSS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Modernisation pour  
homologation en 3<sup>ème</sup> catégorie du stade Sevan - 55, boulevard de Compostelle -  
12<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de  
l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.**

19-34151-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la modernisation pour l'homologation en 3<sup>ème</sup> catégorie du stade Sevan – 55, Boulevard de Compostelle dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Par délibération n°13/0750/SOSP du 17 juin 2013 , le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports Nautismes et Plages année 2013, à hauteur de 2 500 000 Euros relative aux études et travaux pour la modernisation du stade Sevan situé dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Par délibération n°18/0227/ECSS du 9 avril 2018 le Conseil Municipal approuvait l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 400 000 Euros, portant le montant de l'opération de 2 500 000 Euros à 2 900 000 Euros.

Dans le cadre de l'aménagement des vestiaires (phase 2), le Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain « argile, retrait et gonflement », a rendu nécessaire des investigations géotechniques complémentaires non prévues initialement.

Au regard des résultats, les nouvelles exigences réglementaires ont entraîné une évolution du système constructif ainsi que des travaux d'adaptation périphériques induits.

Ces travaux supplémentaires génèrent une augmentation du coût de l'opération.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages année 2013 à hauteur de 210 000 Euros relative aux études et travaux, portant ainsi le montant de l'opération de 2 900 000 Euros à 3 110 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, une subvention a été accordée en 2016 par la Fédération Française de Football à hauteur de 886 666 Euros ainsi qu'une subvention de 100 000 Euros en 2018.

Le Conseil Départemental, en commission permanente du 14 décembre 2018 a alloué une aide de 740 003 Euros dans le cadre de la convention de financement signée en 2016, avec la Ville

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

## **DELIBERE**

### **ARTICLE 1**

Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2013, à hauteur de 210 000 Euros pour modernisation et l'homologation en 3<sup>ème</sup> catégorie du stade Sevan, situé 55, boulevard de Compostelle dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 2 900 000 Euros à 3 110 000 Euros.

**ARTICLE 2** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets des exercices 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019